Tracts papier supprimés
=
Syndicats bâillonnés
=
Salariés en danger !

Chers Collègues,

Le tract que vous tenez entre vos mains pourrait bien être l'avant-dernier. En effet, la direction est décidée à mettre fin à la diffusion, à chacun de vous, de nos informations syndicales mensuelles.

En place depuis plus de 10 ans, ce dispositif que vous plébiscitez, permet aux Syndicats de vous informer « *autrement* » sur l'actualité Gfi, et de vous rendre compte des actions qu'ils entreprennent en défense de vos intérêts .

Aujourd'hui, la Direction veut remplacer cette diffusion papier par un affichage exclusivement électronique, quelque part dans l'intranet ! Conséquence : nombre d'entre vous qui ne peuvent accéder ni à l'intranet, ni à la messagerie Gfi, ne recevront plus aucune information syndicale. Une telle situation est inacceptable !

C'est pourquoi, réunis en intersyndicale, les syndicats de Gfi : **CFDT – CFE-CGC – CFTC – CGT – FO – SUD Groupe Gfi,** se battent ensemble, pour que toutes les informations syndicales continuent d'arriver chez vous, plusieurs fois par an et sur support papier.

Sud Groupe G F I

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Union syndicale Solidaires

Solidaires
Unitaires
Démocratiques



16 avril 2012 N°76

Certaines femmes ont droit à des jours de congés supplémentaires

Réclamez votre dû !

Depuis 2008 l'article L 3141-9 prévoit:

-Les femmes salariées de moins de vingt et un ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge. Ce congé est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas six jours.

- Les femmes salariées de plus de vingt et un ans à la date précitée bénéficient également de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge, sans que le cumul du nombre des jours de congé supplémentaire et de congé annuel ne puisse excéder la durée maximale du congé annuel prévu à l'article L. 3141-3.

(Cela s'applique aux femmes entrant à GFI en cours d'année, ou en longue maladie, car elles n'acquièrent pas tous les jours de congé).

Est réputé enfant à charge l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de quinze ans au 30 avril de l'année en cours.

Les Délégués du Personnel SUD GFI qui ont demandé à la direction d'appliquer la loi systématiquement se sont vu répondre que GFI l'appliquera... pour les femmes qui en feront la demande.

Comme toujours à GFI, on n'applique la loi que si chaque salariée le réclame. C'était déjà le cas pour l'application de la loi contre la discrimination salariale des femmes revenues de congé maternité avant 2009. Il est notable que c'est surtout les droits des femmes que GFI a du mal à appliquer. Pourtant notre DRH Groupe nous dit et répète que depuis son arrivée la politique de GFI à l'égard des femmes a changé... **PAS ASSEZ, MADAME !**

Contactez vos DP ou DS SUD GFI si vous pensez bénéficier de ce dispositif : cela peut concerner, par exemple, les femmes ayant des enfants de moins de 15 ans embauchées en cours d'année ou ayant été en longue maladie (> 3 mois).

Paritaires du 3 et du 10 avril

Salaires (NAO) : la direction fait semblant de négocier (comme toujours)

Depuis 3 ans le PDG a changé, le DRH Groupe a changé, la DRH France a été remplacée par un DASGORH : pourtant rien n'a changé.

Sur la forme, d'abord : comme toujours la direction envoie aux syndicats ses propositions la veille au soir de la réunion de négociation, pourtant planifiée depuis des mois. Comme ça elle est certaine que les syndicats n'aurons pas eu le temps de travailler sur le sujet : la réunion ne servira pas à grand chose, et elle espère qu'à la longue ça finira bien par nous lasser. Ca fait des années que nous protestons et que la direction prétend que ça va changer. Le message est clair : « Cause toujours ! ».

Quant au fond le refrain de la direction est toujours aussi scandaleux : ne pas augmenter les salaires ou alors à peine, ou seulement à ceux qu'on préfère, et distribuer les bénéfices de notre travail aux actionnaires qui eux n'ont pas travaillé (5M€ cette année, soit 50% des bénéfices du groupe !).

Là aussi le message est clair : « Bosse toujours, à nous les bénefs ! »

Droit syndical : toujours la question des tracts

La direction a avancé sur son projet de com' tout-électronique sur l'intranet GFI, mais fait semblant d'oublier que la convention collective prévoit l'envoi d'au moins 2 tracts papier par an. Nous en demandons au moins 4, est-ce vraiment la lune ? Bien sûr que non.

EN ATTENDANT L'INTERSYNDICALE A COMMENCE A ALLER TRACTER A LA PORTE DES GROS CLIENTS DE GFI POUR ATTEINDRE LES SALARIES QUE LA DIRECTION VEUT NOUS EMPECHER D'INFORMER !

Réunion du COmité de PILotage RPS le 13 avril

Point d'étape sur l'enquête sur les conditions de travail et la souffrance au travail à GFI

Le cabinet PSYA a seulement fourni des éléments statistiques assez généraux sur les résultats issus du questionnaire. Celui-ci a été rempli par un peu plus de 40% des salariés, avec une répartition assez représentative des différentes populations au sein du groupe Gfi. Il est donc pleinement exploitable.

Au-delà des éléments récurrents de mal-être qui n'ont surpris quasiment personne, en tout cas pas les élus SUD GFI, certaines sous-populations (en termes de localisation géographique, de structure juridique, de métier, d'âge ou d'ancienneté) sont ressorties en décalage avec la moyenne de l'échantillon. Ces sous-catégories feront l'objet d'un approfondissement lors de la nouvelle phase qui s'ouvre : celle des entretiens individuels.

Un appel à volontariat pour ces entretiens sera prochainement lancé par le COPIL. Nous vous invitons à y répondre positivement car c'est à partir de ces échanges approfondis qu'un diagnostic plus fin des principaux facteurs de stress pourra être clairement établi.

Le plan « Mieux-être au travail » continue donc tranquillement son petit bonhomme de chemin. Nous souhaiterions pourtant que le rythme s'accélère car le mal-être au travail, lui, malheureusement, n'attend pas.

Venez sur notre nouveau site internet : **www.sudgfi.fr**

Et inscrivez-vous à la newsletter pour recevoir nos infos !

Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr**

ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES